

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE TREZIER

Séance du 23 mai 2020

2020/022

Date de convocation : 18 05 2020
Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 10
Nombre de procurations : 01
Votes pour : 11
Votes contre : 0
Abstentions : 0

OBJET : Vote des Taux de Fiscalité

L'an deux mille vingt, le vingt trois mai à neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes pour des raisons sanitaires, sous la présidence de Monsieur GAUVRIT Jean-Christophe, Maire.

Présents : BEER C – BONNES F – CHIVA N – GAUVRIT JC – GUYOMARD S – LOUVET M – RAMOS C – RICHOU D – SAMRAY C – SANDRES M.

Absent excusé : FAURE R (Procuration à Gauvrit Jc).

Monsieur BONNES Florian a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les taux des taxes doivent être votés. Il rappelle que le taux de taxe d'habitation est obligatoirement le même qu'en 2019 et s'impose au Conseil Municipal.
Il propose, comme l'année 2019 :

- **Taxe foncier bâti** : 21,39 %
- **Taxe foncier non bâti** : 117,21 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Vote** ces taux à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
DE LIMOUX LE

28 MAI 2020

Pour copie conforme
Le Maire,
Jean-Christophe GAUVRIT.



Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Sous Préfecture Le 28/05/20
Et notification du 28/05/20